

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 25 juin 2025

Membres présents : M. Olivier PLUEN (doyen) – Mme Julie TRAUILLÉ
M. Laurent GODON – M. Thibault BARBIEUX – Mme Alexandra SERINET
Mme Leslie BOA – Mme Ophélie FRANCCART – Mme Elodie GARRY – M. Marc MANDICAS
(membre extérieur) – Mme Rita HOUSNI (étudiante) – M. Antoine THOMAS (étudiant)
M. Michael MALLIÉ (étudiant)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Olivier PLUEN
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à Mme Alexandre SERINET
M. Patrick JACOB donne procuration à Mme Julie TRAUILLÉ
M. Karim BELKHAMSA donne procuration à Mme Elodie GARRY
Mme Melissa CHAREF-TANI donne procuration à M. Antoine THOMAS
Mme Marion LEVRAUD donne procuration à Mme Leslie BOA
Mme Sophie PETITRENAUD donne procuration à M. Olivier PLUEN
Mme Victoire LASBORDES DE VIRVILLE donne procuration à Mme Alexandre SERINET
Mme Camille DUPUY donne procuration à Mme Julie TRAUILLÉ

Membres excusés : M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) – Mme Lise CORNILLEAU – M. Patrick JACOB – M. Karim BELKHAMSA – Mme Melissa CHAREF-TANI (étudiante) – Mme Marion LEVRAUD – Mme Sophie PETITRENAUD – Mme Victoire LASBORDES DE VIRVILLE – Mme Camille DUPUY – M. Raphaël MAYET (membre extérieur) – M. Christophe HUE (membre extérieur) – Mme Nathalie MASSIAS (membre extérieur) – Mme Jade RODRIGUES (étudiante)

Membres invités : Mme Béatrice LAUMOND – Mme Véronique MOREAU – Mme Céline GUICHARD – Mme Sandrine HÉNAUT – M. Paul BRÉANT

Membres invités excusés : M. Jean-Luc PENOT – M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU – M. Patrick HASSENTEUFEL – Mme Muriel CHAGNY – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE
Mme Nathalie WOLFF – Mme Philippine BLAJAN – Mme Pascale BERTONI – Mme Claire BOUGLÉ-LE ROUX – Mme Sandrine CLAVEL – Mme Céline BRACONNIER – M. Laurent WILLEMEZ – M. Franck MONNIER – Mme Clara XÉMARD – Mme Nadège REBOUL-MAUPIN

M. le Doyen PLUEN ouvre la séance à 10h15.

Il procède aux salutations d'usage et renouvelle ses remerciements aux membres du Conseil de Faculté pour avoir pris le temps de se rendre disponibles, malgré l'emploi du temps chargé des uns et des autres. Il remercie notamment l'ancien bâtonnier de Versailles Me MANDICAS.

Avant de dérouler l'ordre du jour, M. Le Doyen fait un point sur les différentes procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 16 mai 2025

M. le Doyen ayant demandé s'il y avait des demandes de modification, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

VOLET STATUAIRE

2- Désignation d'un membre de l'équipe décanale

M. le Doyen rappelle la présentation de la nouvelle structure de l'équipe décanale qui avait été faite lors du dernier Conseil de faculté.

Mme le Professeure Philippine BLAJAN, professeure de Droit privé, et spécialement internationaliste, est proposée au poste de vice-doyen Relations internationales.

En l'absence d'opposition, le vote aura lieu à main levée.

M. le Doyen ayant demandé s'il y avait des questions, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

3- Vote sur la modification des statuts de la Faculté

M. le Doyen précise qu'il s'agit de modifier une disposition des statuts de la Faculté et plus précisément la composition du Bureau.

En effet, le collège des agents BIATSS n'est pas représenté dans cette instance. Sur l'exemple de ce qui est prévu par les statuts pour le collège des Étudiants, l'objectif est donc de prévoir que deux élus du collège BIATSS, élus par les membres de ce dernier, siégeront au bureau.

La modification doit être adoptée à la majorité des deux tiers. En l'absence d'opposition, le vote aura lieu à main levée.

M. le Doyen ayant demandé s'il y avait des questions, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

4- Vote sur les maquettes des formations accréditées Paris-Saclay

M. le Doyen donne la parole à Mme TRAULLÉ, vice-doyen Affaires académiques & Relations Paris-Saclay, afin qu'elle présente ce point.

Mme TRAULLÉ présente tout d'abord la nouvelle responsable administrative, Mme Céline GUICHARD, qui a débuté ses fonctions au mois de mai.

Mme TRAULLÉ présente ensuite dans les grandes lignes les maquettes des formations de la Faculté accréditées Paris-Saclay, à partir des documents transmis au Conseil de Faculté, et rappelle que le doyen doit pouvoir vérifier la soutenabilité de l'offre de formation pour le 10 juillet. Elle poursuit avec la nouvelle offre de formation (NOF), qui concerne les maquettes pour la période 2026-2031. Elle souligne que les deux points importants à retenir concernent la réduction des heures servies en raison des plafonds prévus et l'obligation d'introduire l'unité d'enseignement libre.

Mme TRAULLE donne la parole à Mme SERINET, vice-doyen Masters, afin de compléter sa présentation. Celle-ci indique alors que le volume des formations a été réduit, ce qui permettra vraisemblablement la validation de ce projet. L'introduction de l'unité d'enseignement libre en Master 1 doit représenter entre deux et trois ECTS. L'unité d'enseignement « Soutenabilité durable » doit être intégrée aux maquettes et devient obligatoire. Cela engendre un coût financier et la question se pose de l'obligation de prévoir ou non des ECTS.

M. GODON s'interroge sur la nécessité d'informer les collègues de l'introduction de l'unité d'enseignement « Soutenabilité durable » et de prévoir un cours associé.

M. Le Doyen remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ces maquettes, et, ayant demandé s'il y avait des questions, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

5- Point sur les conventions

M. le Doyen précise que les conventions relatives à la mise en œuvre de la déclinaison du DAEU en direction du Cameroun et du Burkina Faso n'ayant pu être transmises, un Conseil de Faculté exceptionnel sera organisé en ligne prochainement.

6- Présentation du budget initial 2025

Le Doyen donne la parole à Mme MOREAU, responsable du Service financier, pour présenter le point financier.

Mme MOREAU présente un PowerPoint expliquant le détail du budget de l'année 2025. Elle insiste sur l'importance et la nécessité de pousser les vacataires à remplir leur dossier dès que possible, car cela peut avoir un impact financier sur les années suivantes.

En réponse à une question de M. GODON, sur les justificatifs financiers demandés aux vacataires, Mme MOREAU indique que la fourniture de ces documents est obligatoire.

Mme LAUMOND s'interrogeant sur les assouplissements envisagés pour le recrutement des vacataires, le Doyen précise qu'il existe une souplesse pour les jeunes avocats et qu'une évolution est prévue pour permettre aux vacataires qui atteignent 67 ans en cours d'année universitaire d'achever celle-ci.

Mme MOREAU précise que l'ouverture de l'application OSE pour la campagne de recrutement 2025-2026 est prévue mi-juillet et que toutes les informations demandées aux vacataires sont prévues dans le livret d'accueil remis à ceux-ci.

En réponse à une question de Mme LAUMOND sur la provenance du soutien financier apporté chaque année aux Masters pour la réalisation de certaines opérations (cérémonies de remise des diplômes, ...), le doyen indique qu'il est issu des ressources propres et notamment de celles générées par les Masters en apprentissage.

L'échange se poursuivant à propos de la taxe d'apprentissage, Mme MOREAU souligne la baisse des ressources liées à cette taxe et la circonstance qu'une part non négligeable de celle-ci est prélevée par l'Université Paris-Saclay.

En réponse à une question de Mme SERINET sur la rentabilité des contrats de professionnalisation, Mme MOREAU indique qu'une partie des recettes est reversée à la Faculté. Elle précise également que l'IEJ s'autofinance grâce aux droits d'inscription des étudiants.

M. le Doyen remercie Mme MOREAU pour sa présentation et les réponses apportées.

QUESTIONS DIVERSES

La question ayant été soulevée de l'obligation pour un enseignant-chercheur de bénéficier d'une autorisation du Fonctionnaire de Sécurité et de Défense (FSD) de l'Université pour les déplacements à l'étranger, il est répondu qu'une telle autorisation est nécessaire pour chaque mission.

M. le Doyen ayant demandé s'il y avait d'autres questions, aucune remarque n'a été formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 11h41.